À une séance ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à distance, pour tous les membres, ce treizième jour du mois de décembre deux mille vingt-trois, formant quorum sous la présidence de madame Cindy Champagne à 18 h 30, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS

Francis Dostaler	Représentant du personnel d'encadrement
Annie Dubois	Représentante des directions d'établissement
Christian Boucher	Représentant des enseignants
Véronique Plante-Huard	Représentante du personnel de soutien
Ménaïk Bleau	Représentante des parents – District 1
Daniel Dupont	Représentant des parents – District 2
Cindy Champagne	Représentante des parents – District 3
Mélissa Larose	Représentante des parents – District 4
Marie-Pier Allard	Représentante de la communauté
Geneviève Boivin	Représentante de la communauté
Marianne Gagnon	Représentante de la communauté
Luc Massicotte	Représentant de la communauté
Robert Ricard	Représentant de la communauté

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Luc Galvani

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT – OBSERVATEUR

Patrice Dion

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élyse Giacomo

SONT ÉGALEMENT INVITÉS

Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Félix Goudreau	Directeur par intérim du Service des ressources matérielles
Patricia Hinse	Directrice du Service des ressources financières
Sophie Houle	Directrice des Services éducatifs – Secteur jeunes
Alain Pagé	Directeur des Services éducatifs – FP-FGA-FC

ABSENCE MOTIVÉE

Aucune

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Madame Cindy Champagne, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assistance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

27-CA/23-12-13

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-PIER ALLARD, ADMINISTRATRICE,

d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Aucune.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune.

4.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er NOVEMBRE 2023

28-CA/23-12-13

IL EST PROPOSÉ PAR ANNIE DUBOIS, ADMINISTRATRICE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2023 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.1. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La documentation a été déposée.

4.2.2. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- Comité de vérification : le procès-verbal de la rencontre du 23 octobre 2023 a été déposé.

- Comité de parents : le procès-verbal de la rencontre du 6 juin 2023 a été déposé.

4.2.3. POLITIQUE – GESTION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT – LANCEMENT DE CONSULTATION

La documentation a été déposée.

5. DOSSIERS RETIRÉS DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT

Aucun.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Rencontre préparatoire de coordination le 8 décembre.

7. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

7.1. ÉTAT DES DOSSIERS CLÉS

Dossiers pilotes :

- M. Pier-Luc Savard a été désigné par le comité de parents comme représentant du district 5 au conseil d'administration.

- <u>Situation ressources humaines vs la grève</u> :
  - La grève explique la tenue de la séance à distance.
  - S'il devait y avoir une grève au retour des Fêtes, nous recevrons l'avis de grève avant le congé.

- <u>PEVR 2023-2027</u> :

  Plan d'action de chaque service qui contiendra les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs en cours d'élaboration. Rencontre du CERÉ reportée compte tenu des jours de grève.

- Projets éducatifs 2023-2027 :
  - Accompagnement intensif des établissements en vue de l'adoption des projets éducatifs par les conseils d'établissement.
  - Malgré le report de la date de dépôt autorisé par le MEQ, nous conservons le même échéancier.

- CSAD :

  En attente des directives de la SQI pour lancer un appel d'intérêt pour la vente de l'immobilisation.

- Rencontres de la CoPIN (Communauté de pratique en intelligence numérique de la Mauricie et Centre-du-Québec).

- Rencontre finale pour la planification 2023-2024 DG-DGA.

- Rencontres pour l'élaboration des plans d'action des services administratifs.

- Rencontres du G10 pour « projets communs ».

- Entrevues – poste de coordonnateur aux RM.

- Rencontre du comité de répartition des ressources.

- Comité consultatif de gestion régulier et de coordination.

- Rencontre avec Cindy Champagne et Ménaïk Bleau pour la préparation du CA du 13 décembre 2023.

- Plusieurs rencontres CoP de directions.

- Rencontres du comité de la vallée de la transition énergétique.

- Comité RH.

- Comité de gouvernance.

- Comité finances.

- Début des supervisions de directions.

Dossiers proximité :

- Présence de la DGA – Inauguration du Lab-École.

- Rencontres DG-DGA Mauricie et Centre-du-Québec.

- Rencontre avec le comité de sélection pour discuter du profil recherché pour le poste de directeur ou directrice générale du CSS.

Dossier public :

- Entrevue avec Radio-Canada sur les journées de grève.

Dossiers politiques :

- Colloque de la FCSSQ – MEQ.

- Rencontre de la Commission d'études et d'expertise de la FP/FGA/FC, ressources matérielles, communications et affaires publiques.

- Trois rencontres Teams avec Mme Carole Arav, sous-ministre au MEQ.

- Rencontre avec la FCSSQ pour la gestion de la rémunération en période de grève.

- Assemblée générale de l'ADGSQ (Association des directeurs généraux scolaires du Québec).

- Comité de gestion de la TRÉAQ-FP (Table régionale de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle).

- Comité de gestion de la SOFAD (formation à distance).

- Comité de gestion de FQR (Formation Québec en réseau).

- Rencontre à distance avec la FCSSQ au sujet des recommandations des protecteurs régionaux de l'élève.

7.2. REDDITION DE COMPTES

- Revue des principaux éléments.

- Un administrateur questionne les coûts associés au mobilier des laboratoires.

7.3. TABLEAU DE BORD DE GOUVERNANCE DU CA – MOIS 2023

- Présentation des principaux éléments.

- Des administrateurs questionnent l'écart entre les étapes 1 de 2022-2023 et 2023-2024. Les résultats de la présente année sont moins élevés.

- Des administrateurs souhaitent une présentation des statistiques sommaires qui pourront être analysées.

8. RAPPORTS DES COMITÉS

8.1. Gouvernance et éthique

- Présentation des membres du comité.

- Suivi des formations obligatoires des membres du CA et des CÉ et des moyens de suivis discutés en comité.

- Le PL23 sera analysé et un retour sera fait au CA.

- Formation des membres du CA : nous avons reçu le rapport de progression de l'ENAP et rappel de terminer la formation.

8.2. Vérification

- Mme Hinse a préparé une feuille explicative des Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) qui a été déposée aux administrateurs.

- Suivi aux résultats des écoles : rencontre individuelle avec des directions pour expliquer les outils et accompagner. Il y a deux écoles en plan de redressement.

- Relevé des auditeurs : diminution des erreurs par rapport à l'an dernier.
- Suivi des mécanismes de contrôle : choix limite CNESST de 1.5.
- CMDE/CSAO : M. Cabana a fait un historique des démarches.
- Les projets d'emprunts ont été discutés.

9.1. SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES CENTRES – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Services éducatifs dispensés dans les centres – Année scolaire 2024-2025 - Version consultation
- Services éducatifs dispensés dans les centres – Année scolaire 2024-2025 - Version finale
- Retour de consultation de la direction
- Retour de consultation du syndicat

29-CA/23-12-13

CONSIDÉRANT l'article 251 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Centre de services scolaire doit déterminer les services éducatifs qui sont dispensés dans chacun de ses centres;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR,
d'adopter les services éducatifs dispensés dans les centres de formation professionnelle et à l'éducation des adultes pour l'année scolaire 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. POLITIQUE - CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES EN FORMATION PROFESSIONNELLE – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Politique - Critères d'admission et d'inscription des élèves en formation professionnelle – Année scolaire 2024-2025 – Version consultation

- Politique - Critères d'admission et d'inscription des élèves en formation professionnelle – Année scolaire 2024-2025 – Version finale

30-CA/23-12-13

CONSIDÉRANT les articles 2 et 448 de la Loi de l'instruction publique (LIP), le Centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans un programme de formation professionnelle dans le respect du régime pédagogique de la formation professionnelle (chapitre I-13.3, r.10);

CONSIDÉRANT qu'à cette fin le Centre de services scolaire détermine les critères d'admission et d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès du conseil d'administration, du comité des politiques pédagogiques et des directions des centres de formation professionnelle lors de la Table des services éducatifs FP-FGA-FC;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ANNIE DUBOIS, ADMINISTRATRICE,

d'adopter la Politique des critères d'admission et d'inscription des élèves en formation professionnelle pour l'année scolaire 2024-2025 telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. POLITIQUE - CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Politique - Critères d'admission et d'inscription des élèves en formation générale des adultes – Année scolaire 2024-2025 – Version consultation
- Politique - Critères d'admission et d'inscription des élèves en formation générale des adultes – Année scolaire 2024-2025 – Version finale

31-CA/23-12-13

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 2 et 448 de la loi de l'Instruction publique (LIP), le Centre de services scolaire inscrit les adultes dans un service d'enseignement de la formation générale des adultes dans le respect du Régime pédagogique de la formation générale des adultes (chapitre I-13.3, r.9).

CONSIDÉRANT qu'à cette fin le Centre de services scolaire détermine les critères d'admission et d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT que la présente politique s'applique à tous les services d'enseignement de la formation générale des adultes ainsi qu'aux services de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires visés par l'article 250 de la LIP;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès du conseil d'administration, du comité des politiques pédagogiques et de la direction du Centre d'éducation des adultes lors de la Table des services éducatifs FP-FGA-FC;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT RICARD, ADMINISTRATEUR,

d'adopter la Politique des critères d'admission et d'inscription des élèves en formation générale des adultes pour l'année scolaire 2024-2025 telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Un administrateur demande un suivi des demandes avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à une prochaine rencontre.

9.4. CALENDRIERS SCOLAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Calendrier scolaire 2024-2025 du CFP Bel-Avenir – version consultation
- Calendrier scolaire 2024-2025 du CFP Qualitech – version consultation
- Calendrier scolaire 2024-2025 du CFP Bel-Avenir – version finale
- Calendrier scolaire 2024-2025 du CFP Qualitech – version finale

32-CA/23-12-13

CONSIDÉRANT le cadre d'organisation des services éducatifs en formation professionnelle nécessitant la confection de calendriers scolaires correspondant aux normes et aux caractéristiques des différents programmes que nous dispensons;

CONSIDÉRANT les calendriers proposés respectant ce qui est prévu au régime pédagogique, conformément à l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MÉNAÏK BLEAU, ADMINISTRATRICE,

d'adopter les calendriers scolaires de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2024-2025, tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale des adultes – version consultation
- Calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale des adultes – version finale

33-CA/23-12-13

CONSIDÉRANT le calendrier proposé respectant ce qui est prévu au régime pédagogique, conformément à l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les consultations requises effectuées par le Centre de services scolaire en vertu de la convention collective en vigueur, conformément à l'article 254 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIANNE GAGNON, ADMINISTRATRICE,

d'adopter le calendrier scolaire de la formation générale des adultes pour l'année scolaire 2024-2025, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6. SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Services éducatifs dispensés dans les écoles primaires et secondaires – Année scolaire 2024-2025 – Document de retour de consultation du syndicat des enseignants

- Services éducatifs dispensés dans les écoles primaires et secondaires – Année scolaire 2024-2025 – Document de retour de consultation des directions d'école
- Services éducatifs dispensés dans les écoles primaires et secondaires - Année scolaire 2024-2025 - Version finale

34-CA/23-12-13

CONSIDÉRANT l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le Centre de services scolaire doit déterminer les services éducatifs qui sont dispensés dans chacune de ses écoles;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès du comité de parents (art. 193, al. 5 LIP), du comité des politiques pédagogiques (art. 244 LIP) et du comité consultatif de gestion (article 96.25 LIP);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL DUPONT, ADMINISTRATEUR,

d'adopter les services éducatifs dispensés dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7. DEMANDES D'EMPRUNTS PROVISOIRES

9.7.1. DEMANDES D'EMPRUNTS PROVISOIRES – AMÉNAGEMENT DE TERRAINS SPORTIFS À L'ÉCOLE CHAVIGNY

Un administrateur questionne le niveau d'utilisation de l'infrastructure. Cela prend des données d'utilisation. Il y a un souci de maximiser l'utilisation versus les coûts et l'entretien, même si le financement de la Ville de Trois-Rivières est présent.

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Tableaux de calculs déterminant le besoin d'emprunts
- Lettre de la ministre déléguée à l'Éducation, responsable de la Condition féminine et députée de Brome-Missisquoi du 20 juin 2022
- Résolutions de la Ville de Trois-Rivières - Confirmations d'engagement de nos partenaires

35-CA/23-12-23

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de terrains sportifs à l'école Chavigny estimé à 8 564 336 $;

CONSIDÉRANT la résolution 42-CA/21-12-15 demandant une aide financière au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation du Québec le 20 juin 2022;

CONSIDÉRANT la résolution 09-CA/23-08-23 demandant une aide financière au Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Trois-Rivières à collaborer financièrement au projet par les résolutions C-2023-1259 et C-2023-1258 le 21 novembre 2023;

CONSIDÉRANT la subvention octroyée par le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) de 2 592 411 $ qui lui sera versée sur une période de 10 ans, que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy ne peut assumer à même ses liquidités;

CONSIDÉRANT les subventions octroyées par la Ville de Trois-Rivières de 4 220 849 $, dont 506 849 $ qui lui seront versés sur une période de 10 ans, que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy ne peut assumer à même ses liquidités;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour tout financement supérieur à 365 jours à être assumé par une marge de crédit;

CONSIDÉRANT les articles 288 et 289 de la Loi sur l'instruction publique et l'article 77.l de la Loi sur l'administration financière, tout centre de services scolaire doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation du Québec et du ministre des Finances pour contracter un emprunt à sa charge;

CONSIDÉRANT les discussions en comité de vérification et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT RICARD, ADMINISTRATEUR,

d'autoriser le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy à déposer une demande au ministre de l'Éducation du Québec pour l'autorisation provisoire de contracter un emprunt à sa charge au montant de 2 592 411 $ pour pallier à la période de versement sur 10 ans de la subvention octroyée par le PSISRSES;

d'autoriser le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy à déposer une demande au ministre de l'Éducation du Québec pour l'autorisation provisoire de contracter un

emprunt à sa charge au montant de 506 849 $ pour pallier à la période de versement sur 10 ans de la subvention octroyée par la Ville de Trois-Rivières;

d'autoriser la présidente, madame Cindy Champagne, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7.2. DEMANDES D'EMPRUNTS PROVISOIRES – AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES À L'ÉDIFICE LES DRAVEURS DE L'ACADÉMIE LES ESTACADES

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Tableaux de calculs déterminant le besoin d'emprunts
- Lettre de la ministre déléguée à l'Éducation, responsable de la Condition féminine et députée de Brome-Missisquoi du 20 juin 2022
- Résolution de la Ville de Trois-Rivières - Confirmation d'engagement

36-CA/23-12-13

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'infrastructures récréatives à l'édifice les Draveurs de l'Académie les Estacades estimé à 3 505 243 $;

CONSIDÉRANT la résolution 43-CA/21-12-15 demandant une aide financière au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation du Québec le 20 juin 2022;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Trois-Rivières à collaborer financièrement au projet par la résolution C-2021-1431 le 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT la subvention octroyée par le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) de 2 133 089 $ qui lui sera versée sur une période de 10 ans, que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy ne peut assumer à même ses liquidités;

CONSIDÉRANT les subventions octroyées par la Ville de Trois-Rivières de 516 508 $ qui lui seront versées sur une période de 10 ans, que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy ne peut assumer à même ses liquidités;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour tout financement supérieur à 365 jours à être assumé par une marge de crédit;

CONSIDÉRANT les articles 288 et 289 de la Loi sur l'instruction publique et l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière, tout centre de services scolaire doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation du Québec et du ministre des Finances pour contracter un emprunt à sa charge;

CONSIDÉRANT les discussions en comité de vérification et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MÉLISSA LAROSE, ADMINISTRATRICE,

d'autoriser le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy à déposer une demande au ministre de l'Éducation du Québec pour l'autorisation provisoire de contracter un emprunt à sa charge au montant de 2 133 089 $ pour pallier à la période de versement sur 10 ans de la subvention octroyée par le PSISRSES;

d'autoriser le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy à déposer une demande au ministre de l'Éducation du Québec pour l'autorisation provisoire de contracter un emprunt à sa charge au montant de 516 508 $ pour pallier à la période de versement sur 10 ans de la subvention octroyée par la Ville de Trois-Rivières;

d'autoriser la présidente, madame Cindy Champagne, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8. OCTROI DE CONTRATS DE CONSTRUCTION

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Tableaux comparatifs des soumissions reçues
- Recommandation des professionnels
- Résolution de la Ville de Trois-Rivières pour le projet de piste d'athlétisme à l'école Chavigny
- Autorisation du dirigeant de l'organisme (Annexe 2) pour le projet de piste d'athlétisme à l'école Chavigny

9.8.1. FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE SURFACE SYNTHÉTIQUE POUR PISTE D'ATHLÉTISME À L'ÉCOLE CHAVIGNY

37-CA/23-12-13

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de terrains sportifs à l'école Chavigny;

CONSIDÉRANT la résolution confirmant la participation financière de la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public réalisé par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT l'article 39 du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN BOUCHER, ADMINISTRATEUR,

d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux au seul soumissionnaire ayant déposé une soumission conforme, soit Les surfaces sécuritaires Carpell inc. au montant de 1 046 350,93 $ excluant les taxes;

d'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8.2. RÉNOVATION DE LA CUISINE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DES PIONNIERS

38-CA/23-12-13

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de la cuisine à l'école secondaire des Pionniers;

CONSIDÉRANT la sous-mesure 50622 pour la résorption du déficit de maintien du ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public réalisé par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL DUPONT, ADMINISTRATEUR,

d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit CR Nouvel-Air 2018 inc. au montant de 1 258 085,00 $ excluant les taxes;

d'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8.3. RÉNOVATION DE L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR – PHASE 2 AU 80, AVENUE SAINT-JACQUES À LOUISEVILLE

39-CA/23-12-13

CONSIDÉRANT la phase 2 du projet de rénovation de l'aménagement intérieur au 80, avenue Saint-Jacques à Louiseville;

CONSIDÉRANT la sous-mesure 50621 pour le maintien des bâtiments du ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public réalisé par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR,

d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit LIXM Entrepreneur général inc. au montant de 2 619 746,00 $ excluant les taxes;

d'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1. SUIVI AU PEVR 2018-2022 – REDDITION DE COMPTES DE L'AN 5

Informations transmises sur la documentation déposée.

11. HUIS CLOS

40-CA/23-12-13

IL EST PROPOSÉ PAR VÉRONIQUE PLANTE-HUARD, ADMINISTRATRICE,

de continuer la séance à huis clos. Il est 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

41-CA/23-12-13

IL EST PROPOSÉ PAR ANNIE DUBOIS, ADMINISTRATRICE,

de retourner en séance publique. Il est 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Christian Boucher propose l'ajout du point suivant.

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1. RENONCIATION DU MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU 30 JANVIER 2024 ET PROJET DE DÉPART À LA RETRAITE

42-CA/23-12-13

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Luc Galvani de renoncer à son mandat de directeur général à compter du 30 janvier 2024;

CONSIDÉRANT la nomination d'un nouveau directeur général ou nouvelle directrice générale le 21 décembre 2023 dont la date d'entrée en fonction sera le 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT le souhait de monsieur Luc Galvani d'agir à titre de consultant afin d'effectuer une transition de dossiers et d'accompagner le directeur général ou la directrice générale qui sera nommé.e dans l'appropriation de son mandat;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs tenues à huis clos;

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN BOUCHER, ADMINISTRATEUR,

d'accepter le projet de départ à la retraite présenté par monsieur Luc Galvani incluant la renonciation de son mandat de directeur général à compter du 30 janvier 2024;

de demander au directeur général ou directrice générale qui entrera en fonction le 31 janvier 2024 de conclure, conformément au Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, une entente de service, dont les modalités ont été convenues avec la présidente du conseil d'administration, avec monsieur Luc Galvani afin que ce dernier effectue un mandat de consultant pour une transition de dossiers et un accompagnement de la nouvelle direction générale nommée, et ce, du 1er février au 7 mars 2024, ou à toute autre date selon les besoins de l'organisation;

d'abroger la résolution 25-CA/23-11-01 adoptée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 171 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 21 février 2024. Il y aura également une séance extraordinaire le 21 décembre.

15. HUIS CLOS – EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 54, VÉRONIQUE PLANTE-HUARD, ADMINISTRATRICE, propose la levée de l'assemblée.

CINDY CHAMPAGNE
PRÉSIDENTE

ÉLYSE GIACOMO
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE